

PRIX DE LA SQET

DESCRIPTION DES PRIX, CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, CRITÈRES DE SÉLECTION, ÉCHÉANCIER ET MOYENS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Prix du jeune chercheur en études théâtrales de l'année

Description

Le prix du jeune chercheur de l'année récompense alternativement le meilleur mémoire de maîtrise et la meilleure thèse soutenus au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.

Critères d'admissibilité

Mémoire de maîtrise accepté et thèse de doctorat soutenue au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.

Faire parvenir un résumé de son mémoire, les rapports d'évaluation, une liste d'activités liées à sa recherche et une lettre d'appui de son directeur de recherche.

Être membre de la SQET.

Échéancier

Date finale de remise des dossiers : le 30 avril de l'année de l'attribution du prix

Envoyer les dossiers par courriel à Hervé Guay : herve.guay@uqtr.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Hervé Guay
Département de lettres et communication sociale
Université du Québec à Trois-Rivières
Pavillon Ringuet, bureau 3014
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

Annnonce du résultat du concours : au mois de juin de l'attribution du prix ou au moment du colloque annuel de la SQET

Diffusion

Envoi dans les départements de théâtre et de littérature où le théâtre est enseigné en mars 2013

Critères de sélection

Qualité et originalité du mémoire ou de la thèse	50 % (maîtrise) 40 % (doctorat)
Note décernée à l'étudiant	40 % (maîtrise) 50 % (doctorat)

Autres activités reliées à la recherche (publications, productions, participation à un groupe de recherche, enseignement, etc.) 10 %

Prix André G. Bourassa (de la meilleure communication au colloque de la SQET)

Description

Le prix André G. Bourassa récompense la meilleure communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque de la SQET.

Critères d'admissibilité

Communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque annuel de la SQET.

Sur demande, déposer le texte de sa communication et/ou un document visuel en rendant compte.

Être membre de la SQET.

Échéancier

La communication doit avoir été présentée pendant le colloque de la SQET.

Annonce du résultat du concours : un mois après la tenue du colloque de la SQET.

Diffusion

Le colloque de la SQET est annoncé par l'entremise des organisateurs de l'événement.

Critères de sélection

Qualité scientifique de la présentation	60 %
Qualité de l'expression	20 %
Respect des contraintes et qualité des échanges avec le public	20 %

Prix du meilleur ouvrage en théâtre québécois

Description

Le prix récompense le meilleur ouvrage portant sur le théâtre québécois publié au cours des trois années précédant la date de clôture des propositions.

Critères d'admissibilité

L'ouvrage doit avoir été publié dans les trois ans précédant la date de remise des propositions.

Sur demande, l'auteur ou l'éditeur devra fournir un exemplaire dudit ouvrage au comité de sélection.

Échéancier

Date finale de remise des propositions : le 15 décembre de l'année de la tenue du concours.

Annonce du résultat du concours : au mois de juin de l'année d'attribution du prix ou au colloque de la SQET.

Diffusion

Envoi dans les départements de théâtre et de littérature où le théâtre est enseigné en novembre de l'année d'attribution du prix et sur les listes de chercheurs en théâtre telles Mascarène, Queatre, Fabula, AIEQ, FIRT, etc.

Critères de sélection

Qualité scientifique de l'ouvrage (théorie et analyses)	75 %
Qualité de la présentation de l'ouvrage	25 %

L'attribution des prix de la SQET est supervisée par le conseil d'administration de la SQET. S'il le désire, le conseil peut en confier la gestion à un comité *ad hoc* mandaté par ce dernier.

Le gentilé « québécois », dans le cadre de ce texte, doit être compris, de manière large, visant à inclure la francophonie canadienne en plus de ce qui est lié au territoire du Québec.